

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/07/01

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Ont pris part à la

Délibération : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet
Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2024

Présents : Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme GEAY Céline – Mme DEMOISSON Suzanne – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : M. MILET Benoît – M. PIQUAND Sébastien – Mme ARNAIZ Carole

Absent : M. MAHUET Sébastien.

Objet.- création d'un poste d'adjoint technique affecté au service des repas et à l'entretien du restaurant scolaire à Temps Non Complet 10.59/35*

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison en raison des tâches à effectuer, et propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er septembre 2024, un emploi permanent d'agent affecté au service des repas et à l'entretien du restaurant scolaire, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi grade des adjoints technique à temps non complet annualisé dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10h35 (10.59/35ème).

Cela correspond à 13h30 hebdomadaires pendant la période scolaire de 36 semaines.

L'annualisation se fera sur un seul cycle de travail :

A- Pendant le temps scolaire lors des jours d'école : soit 36 semaines avec un temps de travail de 13 heures 30 par semaine et une répartition hebdomadaire comme suit :

* lundi 11 heures 45 à 15 heures 30

* mardi 11 heures 45 à 15 heures 00

* jeudi 11 heures 45 à 15 heures 00

* vendredi 11 heures 45 à 15 heures 00

(soit un total de 486 heures)

Aucune heure de travail ne sera réalisée pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et printemps) ni les vacances scolaires d'été.

Mme le Maire demande que conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 – 3 du code général de la fonction publique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget 2024,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent en raison en raison des tâches à effectuer ,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **CRÉE** un emploi permanent sur le cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent affecté au service des repas et à l'entretien du restaurant scolaire à temps non complet annualisé à raison de 10h35 soit 10.59/35ème, à compter du 1er septembre 2024.

- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée maximale de 3 ans renouvelable 1 fois ou indéterminée au titre de l'article L. 332-8-3 du code général de la fonction publique, sans condition de diplôme.

- **DECIDE** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique. Rémunération à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de 2024 et suivants.

Fait et délibéré, le 17 juillet 2024

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Elisabeth ROUX



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

création d'un poste d'adjoint technique affecté au service des repas et à l'entretien du restaurant scolaire à Temps Non Complet 10.59/35*

Date de transmission de l'acte : 18/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2024

Numéro de l'acte : DEL20240701 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20240717-DEL20240701-DE

Date de décision : 17/07/2024

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.1. Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions d'emplois permanents

